

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE

Date de convocation : 23 août 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre 2019 à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CINTRAT, Jean-Paul DUPONT, Claude PERIER, Claude BRAY, Emmanuel VIALON, David MOUGE, Marie-Claude BEAUOUSIN

Etaient absents : Yvon PERISSERE, Armelle PRINGAULT

Pouvoir : Armelle PRINGAULT à Jean-Paul DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé lors du budget 2019, de terminer les travaux de la mairie par la pose de lisses et matérialisation de la place PMR, remplacement des portes et fenêtres de la mairie.

Le montant des travaux pour la pose de lisses s'élève à : 3335.00 € HT

Le montant des travaux pour le remplacement de la porte et des fenêtres s'élève à : 6228.00 € HT

Le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à solliciter un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie pour la réalisation de ces travaux.

CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE CONTROLE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le SDIS ne faisant plus le contrôle des installations, l'EPN propose une convention pour effectuer le contrôle et l'entretien des installations. Le conseil municipal souhaite demandé un devis auprès d'une entreprise afin de comparer les tarifs. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le 25 juin 2019, la CLECT a adopté le rapport pour les attributions de compensation définitives 2019, s'agissant plus particulièrement de la compétence « petite enfance » et de la compétence « enfance et jeunesse ».

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité des conseils municipaux (article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Vu l'article 1609 nonies C (IV) du Code général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensations définitives 2019 adopté par la CLECT le 25 juin 2019. Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 25 juin dernier, tel que joint à la présente délibération

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Le Maire informe le conseil de la démission de Mr CAGNAT au 31 août 2019. Deux possibilités existent pour le remplacement de Mr CAGNAT, soit la commune prend une entreprise pour réaliser les travaux paysagers soit la commune recrute un nouvel agent. Des devis ont été demandés pour les travaux paysagers et les montants sont sensiblement identiques au coût annuel d'un agent. Deux personnes ont envoyé un CV et une personne correspond au poste.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'embaucher un nouvel agent en Contrat à durée déterminée. Le recours à une entreprise pouvant être envisagé plus tard.

PROJET BIOGAZ à PREY

Une unité de production de biogaz est envisagée sur la commune de Prey. Un avis du conseil est demandé par la Préfecture. Une enquête publique est en cours. Le dossier est disponible en mairie pour consultation.

Le permis de construire ayant été accepté, avant de donner son avis, le conseil municipal se pose la question si l'enquête publique peut influencer l'exploitation du site. La décision est reportée au prochain conseil.

INFORMATIONS SCOTT ET PLUIHD

Le Maire informe le conseil municipal que les projets du SCOTT et du PLUIHD ont été arrêtés par l'EPN, après consultation avec les communes. Ces deux projets doivent être votés en commission paritaire. Le Maire présente les grandes lignes du SCOTT et du PLUIHD pour la commune. Les aménagements demandés en amont par la commune ont été pris en compte.

Questions diverses :

- Faire un rappel à Monsieur EGRET pour la taille de ces haies qui débordent sur la route
- Rappeler à l'entreprise NEDELLEC de niveler la terre située sur le terrain de foot et l'engazonnement suite aux travaux de la mairie.
- La mare du centre du village sera réhabilitée cette année par l'EPN moyennant une participation de 620.60 €.
- Contrôler que la demande d'aménagement d'écoulement des eaux pluviales a bien été envoyée à l'EPN

La séance est levée à 22h30